



Signataires : Jacques Béné, Diane Barbier-Mueller, Yvan Zweifel, Natacha Buffet-Desfayes, Stéphane Florey, Michael Andersen, Jacques Blondin, Murat-Julian Alder, Pierre Nicollier, Thierry Oppikofer, Jean-Pierre Pasquier, Adrien Genecand, Francine de Planta, Celine van Till, Pierre Conne, Pascal Uehlinger, Jean-Marc Guinchard, Guy Mettan, Daniel Noël, François Erard

Date de dépôt : 12 octobre 2026

Proposition de motion

Recentrer la mission de soins des HUG

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l’audit réalisé par la Cour des comptes faisant état d’une difficulté à apprécier les coûts engendrés par les missions d’intérêt général confiées aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ;
- la gestion de structures coûteuses par les HUG ;
- la distinction effectuée par les autres cantons dans leurs structures hospitalo-universitaires entre la recherche et la formation et les différentes unités de soins,

invite le Conseil d’Etat

- à étudier la possibilité de recentrer les missions de soins au sein de l’hôpital et d’attribuer plus strictement les soins spécialisés à la structure universitaire ;
- à étudier la possibilité de rendre autonomes les différentes entités de soins des HUG, avec obligation de résultat.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Contexte

Lors de la fusion des hôpitaux genevois en 1995, tous les différents types de soins ont été regroupés dans le périmètre hospitalo-universitaire, tandis que les autres cantons continuent d'opérer une distinction entre la recherche-formation et leurs soins de proximité, de réadaptation et de longue durée, engendrant des coûts bien moins élevés.

Les coûts de recherche et de formation pour la structure hospitalo-universitaire genevoise sont par ailleurs évalués à près de 200 millions de francs par an. La possibilité de retirer certaines activités permettrait donc de réaliser des économies importantes.

L'audit réalisé par la Cour des comptes sur les missions d'intérêt général confiées aux HUG relève une difficulté à contrôler et apprécier les coûts qu'elles engendrent en raison d'une absence d'indicateurs de performance. Ces missions ne font pas l'objet d'un suivi quantitatif ni qualitatif.

Les contrats de prestations des HUG pour la période 2024-2027 relatent une somme de 225 millions de francs annuels pour ces missions d'intérêt général.

Pour réaliser des économies, il serait convenable de retrancher 5% de ce montant pour contraindre les établissements à coopérer dans la mise en œuvre de la feuille de route.

Nous pouvons également questionner la pertinence de confier la gestion de certaines structures coûteuses à l'hôpital, par exemple celle du planning familial.

Mesures proposées

Ainsi, différentes mesures d'économies ressortent du rapport adressé au Conseil d'Etat par le groupe de pilotage ECOGE :

- « Scinder l'établissement en plusieurs structures juridiques de façon à resserrer le périmètre universitaire sur les soins spécialisés et créer de nouvelles structures pour abriter les soins de proximité, de réadaptation et les soins de longue durée, hors du dispositif universitaire mais néanmoins avec des places de formation pour les futurs médecins, à l'instar de ce qui se fait dans les hôpitaux régionaux d'autres cantons. »
- « Transformer les différentes entités de soins des HUG en « unités d'affaires » autonomes dans leur gestion et redevables de leur résultat.

Cela permettrait d'isoler l'activité hospitalo-universitaire du reste de l'activité (soins de proximité, soins de longue durée, soins de réadaptation, etc.) et d'organiser les activités non universitaires de façon plus efficiente, sans pour autant toucher au périmètre global de l'institution. »

Ces mesures pourraient représenter plus de 50 millions de francs d'économies annuelles, mais elles n'ont pas été retenues par le Conseil d'Etat, avant même une analyse approfondie.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.